

# Service animation

## Recommandations générales

### ▪ A destination de tous :



Se laver très régulièrement les mains



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Tousser ou éternuer dans votre coude ou dans un mouchoir

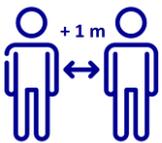


Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Porter un masque si :

- vous avez des symptômes (masque chirurgical),
- si vous êtes en bref contact avec des personnes ayant des symptômes (masque chirurgical),
- si votre activité nécessite d'être en contact rapproché (moins d'un mètre) avec une personne (masque « barrière » en tissus).

Dans tous les cas, bien respecter les consignes de sécurité pour mettre et retirer le masque et en changer régulièrement



Rester à plus d'un mètre de distance les uns des autres



## ▪ A destination des employeurs :

Article L4121-1 du code du travail : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :

1° Des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article L.4161-1 ;

2° Des actions d'information et de formation ;

3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. ».



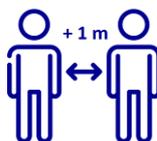
Afficher les schémas gouvernementaux sur les gestes barrières et les comportements à adopter en cas de symptômes



Fournir aux agents un moyen de se laver les mains (savon, solution hydro-alcoolique)



Fournir aux agents les équipements de protection individuelle adaptés



Limiter les réunions internes et faire strictement respecter les mesures de distanciation pour les réunions nécessaires



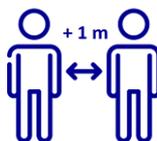
Rappelez aux « télétravailleurs » certains éléments afin de garantir leur sécurité et protéger leur santé (voir fiche dans boîte à outils)



Demander aux agents de signaler, le plus tôt possible, toute apparition de symptômes



Prendre régulièrement des nouvelles des agents en « télétravail » ou en arrêt de travail



Organiser les locaux de manière à ce que les mesures de distanciation sociale soient respectées, mais éviter de placer les agents en situation de travail isolé (hors de vue ou de voix)



Afficher les informations liées à une réorganisation de l'accueil du public à l'entrée des sites, ainsi que le rappel sur les gestes barrières.



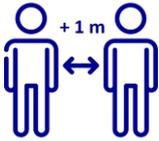
Veiller à ce que les règles de sécurité de base soient toujours respectées (port des EPI, respect des consignes de sécurité...)



Mettre des masques en nombre suffisant à disposition des agents et les informer sur la façon de les utiliser.

## ▪ A destination des agents :

Article L. 4122-1 du code du travail : « conformément aux instructions qui lui sont données par l'employeur, il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail ».



Suivre rigoureusement les mesures barrières et de distanciation sociale



Rendre compte, le plus tôt possible, de toute apparition de symptôme à votre supérieur hiérarchique



Rendre compte de toute situation à risque à votre supérieur hiérarchique afin d'adapter les mesures de prévention



Si le port de gants à usage unique est nécessaire : il est impératif de se laver les mains avant de les mettre et après les avoir retirés. Il faut également les changer régulièrement



Continuer de respecter les règles de sécurité habituelles (port des EPI, respect des consignes de sécurité...)

Porter un masque en fonction de la situation. Il en existe actuellement trois sortes pour se protéger contre le COVID-19 dont :

- Le masque chirurgical : il protège contre le virus mais permet également d'éviter de contaminer les autres lorsque l'on est malade. Il est suffisant dans la plupart des situations pour se protéger efficacement.
- Les masques « barrières » (en tissus) : il s'agit de masques anti-projections, avec des performances adaptées au domaine non médical. Il en existe plusieurs catégories.



Ces masques apportent un complément de protection vis-à-vis du coronavirus mais doivent nécessairement s'accompagner du respect des gestes barrières.

Les masques chirurgicaux et FFP2 sont à usage unique et doivent être changés régulièrement. S'agissant des masques « barrières », ils peuvent être réutilisés dans le respect des prescriptions des fournisseurs.

# Recommandations particulières

## Préparer :

### ▪ La relation à l'utilisateur :

- **Respectez strictement les gestes barrières** (ne pas serrer la main, éviter les embrassades) et les mesures de distanciation sociale,
- **Installer un panneau à l'entrée des locaux** pour rappeler les informations utiles aux usagers (rappel des consignes, organisation du service...),
- Prévenez les parents que l'accueil et le départ des enfants se fera en présence d'un seul parent, à l'extérieur de la structure,
- Mettez en place une gestion des flux pour respecter les gestes barrières à l'arrivée et au retour des parents.

### ▪ L'organisation du travail :

- **Etablissez un plan de nettoyage** avec périodicité et suivi : surfaces de travail, équipements de travail, poignées de portes et boutons, plus généralement de tout objet ou surface susceptible d'avoir été contaminé (en contact avec les mains...), des équipements de travail partagés (dont les EPI à dotation collective), collectifs (machines à café, photocopieurs...), du matériel à destination des enfants (tapis, jouets,...),
- Réduisez le personnel dans **l'établissement au strict minimum nécessaire**,
- Si possible, **laissez les portes ouvertes** pour éviter les contacts avec les poignées de portes et à condition que cela n'empêche pas de réguler les flux d'entrée dans le local,
- Mettez en permanence à disposition à proximité des postes de travail, y compris des vestiaires et salles de pauses, des consommables : **gel hydro-alcoolique, lingettes, savons, essuie-tout, sacs-poubelle,...**
- **Limitez le nombre d'enfants** (maximum 8 à 10 enfants) et **adaptez le nombre d'adultes par salle**,
- Pour les repas des enfants, organisez des **tablees de 3 à 5 enfants** en respectant la distance d'un mètre entre chaque enfant et en décalant les enfants du face à face,
- Organisez les activités de telle sorte que les **groupes d'enfants ne se croisent pas** (accueils du matin et du soir, déjeuner ou activités extérieures),
- **Composez des groupes fixes d'un jour sur l'autre** pour éviter les contaminations,
- Organisez le travail en **attribuant à chaque agent une zone de travail** avec équipements de travail attribués,
- Prévoyez une rotation longue des équipes (cycle de 14 jours),
- Attribuez, dans la mesure du possible, **des outils de travail individuels** en utilisant un marquage spécifique pour chacun. En cas d'impossibilité, le matériel doit être désinfecté avant et après chaque utilisation par un agent différent,
- **Transmettez les consignes par téléphone, SMS ou e-mail, ou notes écrites**,
- **Prévoyez un lieu dédié à la désinfection du matériel**,
- **Rappelez aux agents l'importance du port des EPI** et du respect des consignes de sécurité,
- **Anticipez les commandes d'EPI** et de produits afin d'assurer un approvisionnement continu en EPI et de limiter les déplacements professionnels.

- **Vestiaires :**
  - **Aérez régulièrement les vestiaires,**
  - Prévoyez une **arrivée différée** des salariés pour permettre à chacun de **se changer individuellement** dans le vestiaire (avec aménagement d'un lieu d'attente) ou créez un vestiaire temporaire pour chaque salarié,
  - Prévoyez un contenant à usage unique par salarié pour transporter ses vêtements sales,
  - Si possible, prenez une douche en fin de poste et repartez avec votre tenue civile.

## Réaliser :

- **Aérez régulièrement les locaux** et notamment avant l'arrivée des enfants et après leur départ,
- **Prévoyez des temps de lavages des mains des enfants** à leur l'arrivée, puis régulièrement durant la journée,
- **Adaptez les temps de pause** et prévoyez une rotation de façon à ce que l'ensemble du personnel ne prenne pas sa pause en même temps et que les mesures de distanciation sociale puissent être respectées,
- Veillez à **limiter les circulations d'objets** entre les enfants,
- **Prenez les repas en horaires décalés** avec respect de la distanciation sociale et sans face à face, côte à côte. Définissez le nombre de personnes qui peuvent déjeuner ensemble et ne laissez que le nombre de chaises suffisant avec un marquage au sol de l'emplacement de la chaise ; évitez les bancs et les chaises à roulettes pour éviter les rapprochements,
- **Réalisez le nettoyage de la salle de pause**, de toute surface ou équipement en contact avec les mains après chaque pause par l'utilisateur,
- **Soyez attentifs à l'état de santé des enfants** et en cas de doute :
  - Informez immédiatement les parents afin qu'ils viennent récupérer leur enfant,
  - Dans l'attente, isolez l'enfant et lui mettre un masque pédiatrique,
  - Si les symptômes s'aggravent (difficultés respiratoires, signes d'étouffement) appelez le SAMU Centre 15,
  - Procédez au nettoyage et à la désinfection des locaux et du matériel,
  - Recherchez les contacts étroits avec les agents ou enfants malades.
- Gardez, autant que possible, **un mètre de distance avec les enfants**. Dans le cas où le respect de cette distance n'est pas possible, **portez un masque**.
- En cas de change des enfants (crèches) : portez des lunettes de protection et des gants à usage unique (lavage des mains avant et après le port de gants).

## Vérifier :

- **Veillez au suivi du plan de nettoyage existant dans la collectivité**, et notamment un nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'ouverture des établissements,
- **Assurez-vous de l'approvisionnement permanent des consommables** (gel hydro-alcoolique, lingettes, savons, sacs-poubelle, gants...),
- **Evacuez les déchets régulièrement**,
- **Vérifiez le nettoyage régulier des sanitaires**, au moins deux fois par jour, et en permanence assurez-vous de la présence de savon et d'essuie-mains jetables / de sèche-mains électrique,
- **Prenez régulièrement des nouvelles de l'état de santé** (symptômes, ressenti psychologique, appréhension, incompréhension...) des agents.